

DELIBERATION N° 20

<p style="text-align: center;">Convention de partenariat entre la Ville de Dieppe et la Société Vert Marine Tarifs préférentiels au Château-Musée</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents :35

Nombre de votants :39

LE 30 JUIN DEUX MILLE ONZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 22 juin 2011 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°33), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (jusqu'à la question n°31), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°39), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (à partir de la question n°12), Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°12), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°33), Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°40), Mme EMO Céline (de la question n°1 à n°11), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°11), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°32), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n°32), Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°40), Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (à partir de la question n°34), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël.

.../...

Mme Sabine AUDIGOU, Conseillère Municipale Déléguée, expose qu'afin de favoriser les échanges de publics entre les deux établissements touristiques et culturels de l'ouest de la plage, le Château-Musée de Dieppe et l'établissement balnéaire "Les Bains" et de proposer une offre touristique et culturelle variée, un partenariat entre la Ville de Dieppe et la Société Vert Marine est envisagé afin que les 2 structures puissent décliner une offre attractive et des tarifs préférentiels auprès de leurs usagers.

La proposition de partenariat est la suivante :

- Achat de tickets d'entrée plein tarif au Château-Musée par « Les Bains »

Dans le cadre de leur séjour, les curistes de la Thalasso « Les Bains » bénéficieront d'une entrée au Château-Musée de Dieppe. Ces entrées seront prises en charge par « Les Bains ».

- Tarifs préférentiels sur les entrées au Château-Musée et aux « Bains »

Les usagers des deux établissements pourront bénéficier d'un tarif réduit, sur présentation du ticket d'entrée de l'autre structure, dans la limite de 15 jours entre les deux, soit :

- sur présentation du ticket d'entrée aux « Bains » : application du tarif réduit sur le ticket d'entrée « visite libre » au Château-Musée - soit 2 € au lieu de 4 € en plein tarif,

- sur présentation du ticket d'entrée aux « Bains » : application du tarif réduit sur le ticket « visite guidée » au Château-Musée – soit 3,60 € au lieu de 5,10 € en plein tarif,

- sur présentation du ticket d'entrée « plein tarif » ou du ticket « visite guidée » du Château-Musée : application du tarif « dieppois » pour les non Dieppois – soit 4,55 € au lieu de 5,95 € - aux « Bains » et application du tarif « enfant » pour les Dieppois – soit 3,55 € au lieu de 4,55 € - aux « Bains ».

Considérant les avis des commissions n° 1 du 20 juin et n° 5 du 21 juin 2011,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en place de tarifs préférentiels, dans le cadre de ce partenariat,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

☞ **Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire